4. STRATEGIE

4.1 Foncière ESS

Annexe 4.1

RAPPORTEUR : Le Directeur Général

Le Directeur général présente l'étude menée sur cet investissement potentiel avec la lecture de l'annexe 4.1.

Les débats sont ouverts.

Le Conseil, après délibéré :

- **Approuve le principe de la participation du Crédit municipal au projet Foncière ESS de Nantes sous réserve de la finalisation des études juridiques et économiques**
- **Demande au comité des prêts et des placements, au Directeur Général et à ses équipes de poursuivre ces études pour une décision finale au COS de septembre 2025**
- **~~Les modifie comme suit~~ :**

TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

CRÉDIT MUNICIPAL
Le Vice-Président du C.O.S.

CRÉDIT MUNICIPAL
Le Directeur Général

Accusé de réception en préfecture
044-264400557-20250528-41-DE
Date de télétransmission : 19/06/2025
Date de réception préfecture : 19/06/2025